

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 4 juillet 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 4 JUILLET 2023 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, MATTHEW ORLANDO, SYLVAIN LA FRANCE, , DAMIEN LAFRENIÈRE, CRAIG GABIE ET WENDY WADDELL À TITRE DE SECRÉTAIRE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

1.2 RAPPORT DU JUINRE

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du juinre
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Adoption du Règlement 2023-048 résiliant le règlement 2022-043 décrétant des dépenses en immobilisations de 1 147 819 \$ et un emprunt de 697 819 \$ pour la construction d'un garage municipal
- 1.12 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) – reddition de compte
- 1.13 Emploi d'Été Canada 2023-embauche

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1 Sollicitation d'appui - 9231-6082 Québec Inc. déchets domestiques

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 début de projet

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2023-07-119

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-07-120
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-07-121
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de juin 2023, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	34 996,08 \$
Remises provinciales	14 143,71 \$
Remises fédérales	5 087,81 \$
Remises du Régime de retraite	4 354,83 \$

ADOPTÉE

2023-07-122
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juin 2023 totalisant un montant de 42 802,95 \$.

ADOPTÉE

2023-07-123
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2023 totalisant un montant de 57 930,93 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2023-07-124
1.09

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (1 278,55 \$)

2023-07-125
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA

2023-07-126
1.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-048 RÉSILIANTE LE RÈGLEMENT 2022-043 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 1 147 819 \$ ET UN EMPRUNT DE 697 819 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

**RÈGLEMENT 2023-048 RÉSILIANTE LE RÈGLEMENT 2022-043
DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 1 147 819 \$
ET UN EMPRUNT DE 697 819 \$ POUR
LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

ATTENDU que la municipalité a reçu en date du une lettre de confirmant une pré-sélection pour le programme PRACIM; pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juin 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu à l'unanimité;

QUE Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil résilie le règlement portant le numéro **2022-043 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 1 147 819 \$ ET UN EMPRUNT DE 697 819 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL**

ARTICLE 3. Article par article de ce règlement est résilié;

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2023-07-127
1.12

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) – REDDITION DE COMPTE 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 193 652 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un auditeur externe présentera le rapport financier des frais encourus admissibles pour l'année 2022;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu

QUE la Municipalité de Kazabazua informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2023-07-128
1.13

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2023 - EMBAUCHE

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada 2023 a autorisé un étudiant selon les modalités de la contribution financière projet numéro 018946285;

IL EST PROPOSÉ par Sylvail La France
APPUYÉ par Matthew Orlando

Et résolu

D'embaucher Katherine Routliffe pour le poste de commis administrative sous les termes et conditions de la contribution financière projet numéro 018946285;

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-07-129

SOLLICITATION D'APPUI – 9231-6082 QUEBEC INC. DECHETS DOMESTIQUES

CONSIDERANT que la compagnie incorporée sous le numéro **9231-6082 Québec Inc.**, est situé dans la municipalité de Litchfield dans la MRC Pontiac ;

CONSIDERANT qu'on y trouve sur place une plateforme de tri des matériaux CRD, une usine de décontamination des matériaux contaminés en surface par l'amiante et un site d'enfouissement technique (LET) des déchets de construction ;

CONSIDERANT qu'ils ont obtenu l'autorisation ministérielle pour le LET en juin 2021 ;

CONSIDERANT que pour l'instant, cette autorisation leur permet de recevoir les matériaux de construction, démolition et rénovation ;

CONSIDERANT que techniquement le LET peut recevoir toutes sortes de déchets y compris les déchets domestiques.

CONSIDERANT qu'il est bien noté dans le projet du PGMR 2023-2030 de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, notre position ferme à diminuer le recours à l'enfouissement ;

CONSIDERANT que toutefois, même ne sachant pas encore quelle solution de valorisation sortira de la concertation régionale, nous reconnaissons tout de même que toute solution de valorisation comportera un volet enfouissement et qu'à ce titre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) ne s'opposera pas à un modeste lieu d'enfouissement pour son territoire ;

CONSIDERANT qu'avec le LET de 9231-6082 Québec Inc., nous n'aurons pas à nous poser la question ;

CONSIDERANT la préoccupation exprimée à la page 55 du projet de PGMR à l'effet que les coûts de transport jusqu'à Lachute situé à 235 km de notre Centre de transfert sont très élevés et seront fortement atténués ;

CONSIDERANT que la distance jusqu'au LET est de 133 km, largement inférieure à la distance jusqu'à Lachute ;

CONSIDERANT que cela représentera un gain significatif en termes de bilan carbone et que par la même occasion, nous nous retrouverons à payer moitié moins cher pour le transport ;

CONSIDERANT qu'un site dans la région du Pontiac aura un impact significatif sur le bilan carbone de notre MRC et sur les finances des différentes municipalités dont la nôtre ;

CONSIDERANT que durant l'attente d'une prochaine solution régionale de valorisation, ce site peut alléger la facture de transport pour nos déchets ;

CONSIDERANT qu'advenant une solution régionale, le site sera encore là pour s'occuper du volet enfouissement inévitable pour toute solution de valorisation ;

CONSIDERANT que pour pouvoir recevoir nos déchets domestiques, ils ont besoin d'un appui de notre part à travers une intention clairement affichée ;

CONSIDERANT que les ajustements légaux auprès du ministère de l'environnement nécessaires pour permettre de recevoir des déchets domestiques pourraient facilement être finalisés ;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE par Sylvain La France, **APPUYE** par

Paul Chamberlain et résolue ;

QUE la municipalité de Kazabazua appuie la compagnie **9231-6082 Québec Inc.** pour pouvoir recevoir nos déchets domestiques ;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de la Vallée-de-la- Gatineau (MRCVG) ainsi qu'aux municipalités locales partie de la MRC de la Vallée-de-la- Gatineau (MRCVG) pour appui.

ADOPTÉE

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2023-07-130
6.1

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 DÉBUT DE PROJET

CONSIDÉRANT que le conseil par sa résolution numéro 2022-04-093 a autorisé une demande de projet de la municipalité de Kazabazua dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 2 pour un projet de Bonification des infrastructures récréatif;

CONSIDÉRANT que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG), par l'entremise de son programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 a autorisé une aide financière non remboursable de 55 683 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité qui est le promoteur s'engage à contribuer un montant de 17 189 \$ pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

QUE le conseil autorise et engage les dépenses pour l'achat de 2 quais, panier a rebus et table ainsi que de préparer le terrain pour le projet intitulé « Bonifications des infrastructures récréatif » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) Volet 2 au coût total projeté à 82 391 \$;

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h41.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire

Wendy Waddell

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».